



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse de WELFARM // 26 mai 2016

WELFARM remet 110 294 signatures contre la castration à vif des porcelets au ministre de l'Agriculture

Dans le cadre de sa campagne #couic2018 dénonçant la castration sans anesthésie des porcelets mâles, l'association WELFARM a rencontré mercredi 25 mai le cabinet du ministre de l'Agriculture. Forte des 110 294 soutiens ayant signé sa pétition et de ses échanges avec les professionnels de la filière porcine et de l'agro-alimentaire, l'association WELFARM a pu formuler des demandes concrètes et faire remonter les exigences de la filière concernant les alternatives à la castration à vif.

L'arrêt de la castration à vif des porcelets, une préoccupation sociétale grandissante

WELFARM a lancé le 16 mai dernier une **campagne nationale d'information du grand public sur la question de la castration sans anesthésie des porcelets**. Celle-ci a pris la forme d'une tournée dans le grand Ouest et la région parisienne et d'une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux via le hashtag #couic2018. Au total, 110 294 signatures ont été récoltées et l'initiative a reçu un soutien important de la part du monde associatif. Sensibles à cette problématique, les citoyens ont été nombreux à interpeller les acteurs de la filière sur la cruauté de cette pratique et les alternatives existantes par courrier ou via les réseaux sociaux. Une démarche efficace puisque des marques comme Herta ont, depuis, exprimé leur souhait d'échanger avec WELFARM sur cette thématique.

10 millions de porcelets mâles castrés à vif chaque année en France

La castration à vif est extrêmement douloureuse et les porcelets continuent de souffrir plusieurs jours après l'intervention. En France, elle est pratiquée sans anesthésie de manière routinière sur 10 millions de porcelets mâles chaque année, soit 85 % d'entre eux, afin de prévenir l'apparition d'une odeur incommodante pour le consommateur à la première cuisson de la viande de certains porcs mâles.

Pourtant des alternatives indolores pour les porcelets, économiquement avantageuses pour les éleveurs, plus respectueuses de l'environnement et garantissant une viande sans odeur et sans danger pour le consommateur existent. Certains éleveurs français y ont déjà recours.

Les demandes de WELFARM au ministre de l'Agriculture

Mercredi 25 mai, dans le cadre d'une réunion avec le cabinet de M. Stéphane Le Foll, WELFARM a réitéré l'urgence de mettre fin à la castration à vif des porcelets et de voir les alternatives se développer. Pour ce faire, elle a formulé des demandes précises en demandant au Ministère :

- **La levée de l'interdiction pour les éleveurs de réaliser eux-mêmes la castration des porcelets avec anesthésie.** Cette proposition a reçu une écoute attentive et pourrait bientôt se concrétiser, sous condition d'un encadrement des éleveurs par un vétérinaire.
- L'organisation d'un cycle de rencontres réunissant les acteurs impliqués dans la production porcine de l'amont à l'aval. En effet, l'un des grands constats des rendez-vous avec les professionnels de la filière porcine pendant la campagne #couic2018 fut la nécessité d'établir un dialogue entre les différentes parties prenantes pour permettre aux alternatives à la castration à vif des porcelets de se développer. **Une table-ronde devrait être organisée prochainement par la Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture.**
- **Le déblocage de financements pour la recherche sur de nouvelles alternatives à la castration à vif et sur la technique du nez électronique** (qui permettrait l'automatisation de la détection des carcasses odorantes sur la chaîne d'abattage de mâles non castrés). En réponse, le cabinet du Ministre a indiqué

souhaiter utiliser le programme Agriculture - Innovation 2025¹ pour accélérer les recherches sur la méthode du nez électronique.

Notre échange avec le cabinet du Ministre laisse penser que des mesures favorables au bien-être des cochons devraient être prises à court et moyen-terme. En effet, bien que l'échéance de 2018 ne concerne que les acteurs ayant volontairement signé la déclaration de Bruxelles², le Ministère a conscience d'une possible évolution de la législation européenne sur le sujet et souhaite jouer un rôle de facilitateur pour la filière. De plus, les propositions de WELFARM peuvent s'inscrire dans le cadre de la stratégie de la France pour le bien-être animal, annoncée par le ministre Stéphane Le Foll le 5 avril dernier.

WELFARM souhaite évidemment que cette pratique soit interdite par la loi et attend du gouvernement des mesures fortes pour mettre un terme à la douleur associée à la castration des porcelets.

WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme agit depuis 1994 pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'association, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre auprès des éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ainsi que des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.

Contact :

Pauline di Nicolantonio – Coordinatrice Campagnes & Plaidoyer : 06 01 49 23 22 / 03 87 36 46 05 – pauline.dinicolantonio@welfarm.fr

¹ <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/rapport-agriculture-innovation2025.pdf>

² Déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcelets, consultable en ligne sur : <http://www.alternativepig.eu/partnership/declaration.html>